

CONDITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE Catégorie B

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Conditions :

Peuvent être nommés chefs de service de police municipale principaux de 1^{ère} classe, après inscription sur un tableau annuel d'avancement :

1° par la voie d'un examen professionnel : **les chefs de service de police municipale principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou même niveau.**

2° au choix : **les chefs de service de police municipale principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de chef de service de police principal de 2^{ème} classe et au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou même niveau.**

QUOTA : *Le nombre de promotions susceptibles d'être prononcées au titre de l'examen professionnel ou du choix ne peut être inférieur au quart du nombre total des promotions.*

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Conditions :

Peuvent être nommés chefs de service de police municipale principaux de 2^{ème} classe, après inscription sur un tableau annuel d'avancement,

1° par la voie d'un examen professionnel : **les chefs de service de police municipale justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de leur grade et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou même niveau.**

2° au choix : les chefs de service de police municipale justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade et au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou même niveau.

QUOTA : Le nombre de promotions susceptibles d'être prononcées au titre de l'examen professionnel ou du choix ne peut être inférieur au quart du nombre total des promotions.

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
